



Maisons-Alfort, le 17 avril 2013

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise
sur le marché du produit biocide DEGRAISSANT DESINFECTANT ALCALIN**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société QUARON S.A.S de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du second nom commercial **DEGRAISSANT DESINFECTANT ALCALIN** dont le produit de référence est ARVO DESCAM (AMM n° 9600256), et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne l'autorisation transitoire de mise sur le marché du second nom commercial DEGRAISSANT DESINFECTANT ALCALIN.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit DEGRAISSANT DESINFECTANT ALCALIN est un biocide de types 3 et 4 composé de 30 g/L de chlorure de didécyl diméthyl ammonium se présentant sous la forme d'un liquide.

Le chlorure de didécyl diméthyl ammonium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	chlorure de didecyl dimethyl ammonium
N° CAS :	7173-51-5
Types de produit :	TP 3 et 4

CONSIDERANT

- Que la préparation DEGRAISSANT DESINFECTANT ALCALIN est déclarée identique au produit ARVO DESCAM, dont l'autorisation de mise sur le marché n° 9600256, est en cours de validité ;
- Que la dénomination choisie est unique selon l'inventaire des produits biocides du Ministère en charge de l'écologie;

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché, n° 20120100, du produit DEGRAISSANT DESINFECTANT ALCALIN, second nom commercial du produit ARVO DESCAM (AMM n° 9600256).

Le produit DEGRAISSANT DESINFECTANT ALCALIN devra être réexaminé ultérieurement sur la base des critères indiqués dans le rapport d'évaluation de la substance active lors de son inscription à l'annexe 1 de la directive 98/8/CE et dans le respect des échéances réglementaires associée à la substance active chlorure de didécyl diméthyl ammonium.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : second nom, chlorure de didécyl diméthyl ammonium, TP3;4